

COMMUNS D'IMMEUBLES

ASSAINIR L'ÉCLAIRAGE :
UN CHOIX GAGNANT.

99



RÉDUISONS ENSEMBLE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DE VOS COMMUNS D'IMMEUBLES

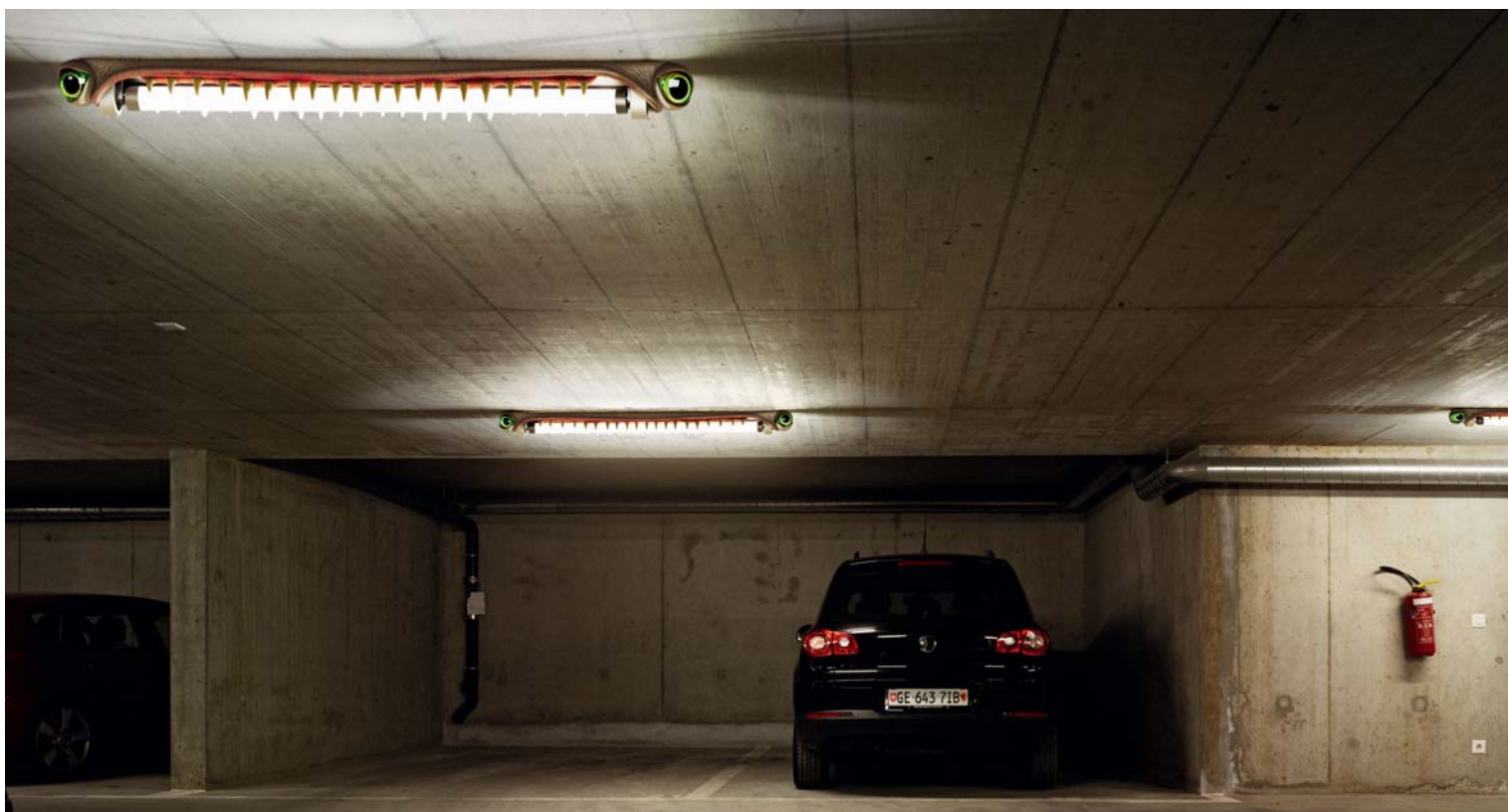
L'ÉCLAIRAGE : DES DÉPENSES AUJOURD'HUI MAÎTRISABLES

La consommation d'électricité liée à l'éclairage des parties communes (hall d'entrée, palier, parking, buanderie, escalier, cave) peut prendre une importance considérable sur votre facture. Eclairages allumés en permanence, trop puissants ou vétustes sont autant d'installations inadaptées qui alourdissent inutilement vos charges d'exploitation. **Des gisements d'économies existent et sont exploitables grâce à la mise en place de solutions d'éclairage performantes et rentables.**

ASSAINIR L'ÉCLAIRAGE DE VOS PARTIES COMMUNES : UN CHOIX GAGNANT

En optant pour un éclairage performant, vous êtes doublement bénéficiaire : **avantages financiers et contraintes légales anticipées.**

- Un éclairage performant, c'est **jusqu'à 80% d'économie sur votre facture d'électricité !**
- Vous abaissez durablement vos charges d'exploitation (coûts de l'électricité et entretien).
- Votre bien immobilier prend de la valeur.
- Vous bénéficiez de **déductions fiscales** pour votre investissement.
- Vous optez pour la **sécurité** tout en maintenant le **confort des habitants.**
- Vous anticipez les exigences de la nouvelle **loi cantonale sur l'énergie L230**. Dès 2015, les bâtiments publics auront l'obligation d'afficher leur consommation sous forme d'étiquette énergétique (CECB) et d'être conformes aux seuils fixés par la loi.



COMMUNS D'IMMEUBLES : UNE SOLUTION CLÉS EN MAIN ET GRATUITE DÉDIÉE AUX PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS GENEVOIS

Action phare du programme éco21, la solution Communs d'immeubles vous accompagne pour réduire durablement vos charges d'exploitation et optimiser le rendement de votre bien.

Cette solution s'appuie sur trois leviers : **des outils facilitant votre prise de décision, un réseau de partenaires compétents et des avantages financiers.**

1. UNE PRISE DE DÉCISION FACILITÉE

Avec la solution Communs d'immeubles, les régies et les installateurs-électriciens vous proposent une offre claire et précise pour la réalisation des travaux d'assainissement grâce à un ensemble d'outils gratuits :

- A/ **une cartographie** permettant la sélection et la priorisation de vos immeubles, selon leur potentiel d'économies électriques
- B/ **une méthodologie de calcul** offrant une projection fiable et précise, en matière d'économies d'énergie et de retour sur investissement
- C/ **une plateforme online** www.eco21.ch/immobilier favorisant le suivi de votre projet

2. DES PARTENAIRES COMPÉTENTS

Les régies et les installateurs-électriciens, engagés dans la solution Communs d'immeubles, sont formés par éco21. Ils sont à votre disposition pour vous apporter des solutions d'éclairage sur-mesure, répondant à vos besoins et justifiant d'un retour sur investissement optimal.

Concrètement, l'optimisation énergétique de votre système d'éclairage peut être réalisée de deux manières :

- **l'installation de technologies efficaces**
(luminaires intelligents, LED, LEC – abaisseurs de tension)
- **l'ajustement du système existant**
(adaptation de la puissance lumineuse, détecteur de présence, etc.)

3. DES AVANTAGES FINANCIERS

La solution Communs d'immeubles soutient votre engagement en vous offrant une incitation financière pour chaque kilowattheure économisé : **entre 15 et 20,3 centimes/kWh (selon votre produit électricité).**

**UN ÉCLAIRAGE PERFORMANT, C'EST JUSQU'À 80% D'ÉCONOMIE
SUR VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ !**

COMMENT PARTICIPER ?

ÉTAPE 1

Sans engagement de votre part : vous prenez contact avec votre régisseur, afin qu'il vous présente la liste de vos bâtiments représentant le plus fort potentiel d'économies.

ÉTAPE 2

Votre régisseur vous fournit une offre avec un bilan énergétique justifiant d'un retour sur investissement optimal.

ÉTAPE 3

Après l'acceptation de l'offre et la réalisation des travaux, vous percevez votre incitation financière.

Pour obtenir plus d'informations, contactez votre Chargé de Clients ou le Service Clients SIG au 0844 800 808 (tarif local sur réseau fixe).

QUELQUES CHIFFRES

A ce jour, la solution Communs d'immeubles, c'est :

➤ plus de **600 immeubles assainis** à Genève, générant une réduction de la consommation de 5,5 GWh/an, soit une économie équivalente à la consommation annuelle de 2'000 ménages

➤ **70 régies et 130 installateurs-électriciens** engagés dans la solution (liste disponible sur www.eco21.ch)

La solution Communs d'immeubles est **soutenue par le Label Vert** de l'USPI, ainsi que les associations faitières des installateurs-électriciens UGIE et AIEG.



ÉCO21, ENSEMBLE POUR CONSOMMER MOINS !

Acteur engagé du développement durable, SIG a lancé le programme éco21 pour enrayer la spirale de la surconsommation d'électricité du canton.

Son objectif : économiser l'équivalent de la consommation annuelle de 50'000 ménages en mobilisant et en accompagnant les citoyens, entreprises et collectivités dans cette démarche.